

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2223

présenté par

Mme Mette, M. Berta, M. Ramos et M. Cosson

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 15:, insérer l'article suivant:**

I. – L'article 1609 H du code général des impôts tel qu'il résulte de l'article 103 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 est abrogé.

II. – La perte de recettes pour l'établissement public local Société du Grand Projet Sud-Ouest est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un plaidoyer contre le prolongement de la ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Bordeaux vers Toulouse et Dax, dénommé Grand projet Sud-Ouest, « GPSO ». Celui-ci entend passer le temps de trajet entre Bordeaux et Toulouse à 1h05, soit un gain de 20 minutes par rapport à l'existant. Un gain de temps aussi minimes nécessite 167 km de ligne nouvelle entre Bernos-Beaulac dans le Sud-Gironde et Saint-Jory, au Nord de Toulouse. Pas moins de 4 800 hectares de forêt et de terres agricoles devraient être artificialisés, 870 d'entre eux étant situés dans le Sud-Gironde. Une mauvaise réflexion de l'aménagement du territoire est à l'œuvre.

L'impact environnemental est tout aussi regrettable. La Vallée du Ciron est une « forêt relictive », qui existe depuis 40 000 ans au moins et qui a persisté durant toute la dernière glaciation. Plus de 300 espèces dont 60 sont fortement menacées et 20 dans un état critique, situation remarquable pour cette hêtraie couvrant moins de 17 hectares. Toutes ces hêtraies sont au cœur de zones de refuges pour de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale. Cela fait de la vallée un hotspot de biodiversité pour la région, une véritable « arche de Noé de la biodiversité » selon l'INRA. Ce site exceptionnel est menacé par le projet GPSO.

Enfin, le budget de cette ligne est incertain, disproportionné et ne cesse d'augmenter, d'autant plus que de nombreuses enveloppes budgétaires sont encore sous-estimées. Ce n'est pas aux citoyens de payer de tels errements. La disposition légale permettant un prélèvement d'impôts pour le GPSO doit être supprimée.